
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 JUIN 2026

ÉTAIENT PRESENTS :

M. MAZOUÉ, Mme PIEGUT, M. OSSENI, Mme MARCHAND, M. THENAULT, Mme GEORGELIN, M. RIANDE, Mme PALIX, M. MARION, Mme KOUAMELAN, M. DELAMAERE, Mme CLIN, M. LE STRAT, M. EUZENAT, M. CORBIN, Mme DINIS, M. JOIRIS
Mme GUIDOU (arrivée à 20h34)

ABSENTS REPRESENTES :

M. MECHINEAU a donné son pouvoir à M. OSSENI

ABSENTS NON REPRESENTES : 0

Le nombre de présents ou représentés étant de 18, le quorum est atteint.
La séance est déclarée ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 02 avril 2026
3. Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026
4. Désignation des membres de la commission Communale des Impôts Directs
5. Décisions Modificatives au Budget 2026
6. Vote du Règlement des encarts publicitaires
7. Prix des annonces du bulletin municipal
8. Information sur les nominations aux diverses commissions de la CCDH
9. Point sur la délégation du maire
10. Point de situation
11. Point divers

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme PIEGUT est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer à évoquer les points à l'ordre du jour, les 4 élus de l'opposition souhaitent faire une déclaration. La déclaration est jointe à ce PV avec 3 documents supplémentaires :

- Copie mail de convocation au présent Conseil municipal
- Copie d'un mail envoyé le 21 juin 20226 pour demander l'inscription de plusieurs points à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal
- Copie d'un mail de Mme Dinis demandant des précisions complémentaires sur le budget 2026

Mme Magali GUIDOU arrive à 20h34.

Le nombre de présent ou représenté est de 19.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est soumis à approbation :
Adopté à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 02 avril 2026 est soumis à approbation :
Adopté à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 est soumis à approbation :
15 pour
1 abstention
3 contre (document annexé non transmis)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. OSSENI introduit le sujet.

- 24 personnes proposées sur liste.
- Le maire de Corbreuse est membre de plein droit.
- L'administration fiscale nommera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les membres proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs sont :

Mme LAVIGNE Cécilia
M. DESBIENS Nicolas
M. HOUSSINOT Jean
Mme LEMOINE Christine
Mme LENOIR Margot
M. GRIFFART Michael
Mme VAN DER SYPT Marine
M. GIRODON Antoine
M. RONDEAU Eric
M. PAQUE Sandro
Mme ROLLAIS Anne
M. BERMEJO Cédric

M. AFATSAO Komlan
Mme RIANDE Sandrine
Mme MEDIUS Michelaine
M. COUTURIER Damien
M. BARBERY Sylvain
M. ASCENSION Sandra
Mme LAFOSSE Nathalie
M. OSSENI Romuald
M. DELAMAERE Leo
M. THENAULT Stéphane
Mme COURBOULAY Catherine Agnès
Mme CLIN Alexandra

Vote du Conseil municipal :

15 pour
4 abstentions
0 contre

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2026

Les différentes sections de Fonctionnement et d'Investissement sont présentées par M. Osseni.

Les sections de fonctionnement et d'investissement font apparaître respectivement une réduction du budget d'un montant de 24 955.91€ et de 769 759.16€.

En ce qui concerne le fonctionnement, la plus importante réduction intervient sur le chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés.

Sur l'investissement, la majorité a pris la décision de reporter certains travaux de rénovation de locaux à usage d'habitation où le reste à charge communal reste très important au regard de la situation financière de la commune. Sont concernés les travaux de rénovation du 9 rue des monceaux et du 12 de

la même rue. Pour rappel, le reste à charge communal pour l'ensemble de ces deux travaux est d'environ 471 573.45€ sur des devis qui datent de plus d'un an.

M. Corbin propose de voter le budget par section et non pas chapitre. Les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition.

Des questions ont été posées sur l'affectation des crédits. Des réponses ont été apportées.

SECTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Au chapitre 11 : un ajustement du budget à la hausse pour un montant de 9 230€ ;
- Le chapitre 12 quant à lui enregistre une baisse de dépense d'un montant de 42 500€ dû notamment à la réduction d'utilisation de personnel extérieur à la collectivité ;
- Le chapitre 65 voit une augmentation de dépense d'un montant de 29 200€ ;
- Au chapitre 67 (Charges spécifiques) : valeur zéro sur ce compte ;
- Au chapitre 68 (Dotations aux provisions et dépréciations) : valeur zéro sur ce compte ;
- Au chapitre 23 (virement à la section d'investissement) une revue à la baisse du montant versé vers la section d'investissement.

Vote du Conseil municipal :

15 pour
4 abstentions
0 contre

SECTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Le chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses) fait état d'une proposition à la baisse de 100€
- Au chapitre 73 (Impôts et taxes) : il y a une forte décroissance du fonds départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux perçu par les communes de moins de 5000 habitants qui ne sont pas classées stations de tourisme ;
- Le chapitre 731 (Fiscalité locale) enregistre une légère hausse des recettes due à l'accise sur l'électricité. Cette taxe est versée à la commune par la CCDH et va être identique que celle de l'exercice 2025 ;
- Au chapitre 74 (Dotation et participation), il y a une baisse totale de recette de 1 902€ ;
- Au chapitre 75 : baisse globale de 5 200€ qui provient notamment du compte 75888 ;
- Le chapitre 77 enregistre une baisse de 500€ et regroupe les mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale.

Au total, on a un budget équilibré en dépenses et en recette de 1 490 837.81€ soit une baisse de 24 955.91€.

Vote du Conseil municipal :

17 pour
2 abstentions
0 contre

Mme Clin quitte le Conseil municipal à 21h24.

SECTION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Au chapitre 21 (immobilisations corporelles hors opérations) : diminution très importante de 766 759.16€ due au report de deux opérations majeures de rénovation en raison de la situation budgétaire de la commune. Le reste à charge étant particulièrement élevé, leur réalisation aurait nécessité la souscription d'un nouvel emprunt d'environ 471 573.45€.

Ainsi, les travaux reportés pour cet exercice 2026 sont, dans l'ordre décroissant de dépenses :

- Réhabilitation du 12 rue des Montceaux ;
- Rénovation du 9 rue des Montceaux (opération inscrite au contrat rural 2025-2029)
- Rénovation de la salle l'Arsenal

Les travaux maintenus dans la décision modificative sont :

- Travaux de sécurisation des écoles maternelles et primaires
- Travaux de voiries prévus au contrat rural 2025-2029
- Réhabilitation des 5 & 5 bis rue des Montceaux
- Les travaux de pose de fenêtres et moustiquaires de la cantine scolaire

Le total des dépenses d'investissement retenus pour ces travaux s'élève à 322 047.35€, soit une baisse de 70.76% par rapport au budget primitif.

- Autres opérations d'investissement sur ce chapitre :
 - Vidéoprotection (63 347.28€),
 - Panneau d'information (1231.86€)
 - Pose de câble d'alimentation de la Rue d'Etampes (3 296.12€) et,
 - Pose de potelet rue saint Roch (3 264€).
- Au compte 2157 : achat de la cuve d'eau pour les services techniques d'un montant de 5 835€ et,
- Au compte 2183 : achat de six ordinateurs portables pour les adjoints et les conseillers délégués d'un montant de 5 490€
- Le chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) présente également une baisse de 3000€, principalement due au cautionnement reçu.
- En incluant le solde négatif issu de l'exercice 2025 d'un montant de 51 508.14€, on a une dépense en investissement cumulée de 532 004,14€, soit une baisse globale de 769 759.16€

Vote du Conseil municipal :

14 pour
3 abstentions
1 contre

SECTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Au chapitre 13 (subvention d'investissement hors 138) : baisse des subventions d'un montant de 278 299.80€, due au fait que certains travaux ont été reportés.
- Le chapitre 16 (Emprunt et dettes assimilés) est remise à zéro. Pour rappel, la somme de 471 573.45€ était l'emprunt d'équilibre que la commune aurait effectué si elle devait supporter l'ensemble des restes à charge des travaux de rénovation.

- Enfin le chapitre 21 (virement de la section de fonctionnement) est une quote-part de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 pour alimenter les investissements de 2026.

Finalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 532 004.14€, soit une réduction de 769 759.16€.

Mme Clin revient à 21h35.

Vote du Conseil municipal :

15 pour
3 abstentions
1 contre

VOTE DU REGLEMENT DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Le règlement est présenté par Mme CLIN.

Le vote porte sur le seul règlement, les tarifs faisant l'objet d'un vote à part.

Le règlement rappelle qui peut solliciter des encarts dans le bulletin municipal et le process d'adhésion à ceux-ci.

Vote du Conseil municipal :

16 pour
3 abstentions (document non transmis)
0 contre

VOTE DU PRIX DES ANNONCES DU BULLETIN MUNICIPAL

Mme CLIN présente les tarifs que la municipalité souhaite voir appliquer dès le prochain bulletin.

Les tarifs varient en fonction de la taille de l'encart publicitaire. Ils sont non négociables et valent pour une année civile de parution :

- 80€ pour un encart de 48 cm²
- 140€ pour un encart de 100 cm²

Adopté à l'unanimité

INFORMATION SUR LES NOMINATIONS AUX DIVERSES COMMISSIONS DE LA CCDH

M. Mazoué donne lecture des nominations aux commissions de la CCDH.

1. Travaux & Equipements Sportifs

- Titulaire : Stéphane THENAULT
- Suppléant : Christophe MAZOUÉ

2. Tourisme et Aménagement du Territoire

- Titulaire : Magali PIEGUT
- Suppléant : Christophe MAZOUÉ

3. Développement Durable et énergétique

- Titulaire : Stéphane RIANDE
- Suppléant : Vanessa KOUAMELAN

4. Enfance et Petite Enfance

- Titulaire : Aurélie MARCHAND
- Suppléant : Christelle PALIX

5. Développement économique, Mobilités, et Requalification des ZA

- Titulaire : Magali PIEGUT
- Suppléant : Magali GUIDOU

6. Finances

- Titulaire : Romuald OSSENI
- Suppléant : Léo DELAMERE

7. Territoire numérique

- Titulaire : Alix MECHINEAU
- Suppléant : Alexandra CLIN

8. Contrôle financier

- Titulaire : Romuald OSSENI
- Pas de suppléant

9. Accessibilité

- Titulaire : Aurélie MARCHAND
- Suppléant : Christelle PALIX

Magali GUIDOU s'absente à 22h21 et revient à 22h23.

LES DELEGATIONS DU MAIRE :

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des délibérations.

POINTS DE SITUATION

1. Point sur la canicule et les mesures prises

Plusieurs mesures ont été prises et mises en place.

Concernant les écoles et les temps périscolaires :

- Rédaction et la mise en place d'un « Protocole forte chaleur et canicule - Écoles et temps périscolaires »
- L'achat de brumisateurs et de couvertures de survie installées aux fenêtres et répartition des ventilateurs existants, permettant à la température des salles d'être maintenue en dessous de 30 °C sur les deux écoles.
- En lien avec l'Inspecteur académique de secteur, envoi d'un courrier aux familles les autorisant à garder leurs enfants.

Concernant le suivi des personnes vulnérables :

- Recensement des personnes vulnérables effectué
- Appel quotidien par les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Parallèlement, un point avec l'ensemble des partenaires médicaux et médico-sociaux a été fait. Des mesures ont été prises concernant les activités sportives associatives.

2. Point sur la situation budgétaire 2025 effectué par le Trésor Public

A la sollicitation du Trésor Public, Monsieur le Maire et son adjoint en charge des finances publiques ont reçu la représentante du Trésor Public qui leur a présenté la situation budgétaire de Corbreuse arrêté début décembre 2025.

Cette date est importante car l'impact financier du tracteur acquis par la commune en fin d'année 2025 n'est pas pris en compte pour la présentation.

Le document du Trésor Public est projeté en séance. M. Mazoué commente le document présenté.

- L'analyse de l'exercice 2025 impose deux priorités de gestion impérative pour rétablir la trajectoire financière de la commune :
- Reconstitution de l'épargne brute : Le taux actuel de 2 % est critique. Il est impératif d'élargir la base des recettes ou d'optimiser les charges à faible valeur ajoutée pour redonner de l'air à l'autofinancement.
- Sortie de la zone d'alerte sur la dette : Avec un délai de désendettement de 15,54 ans, la commune dépasse les seuils de prudence admis par les autorités préfectorales et les prêteurs. Le recours à l'emprunt doit être gelé jusqu'au redressement de l'épargne brute.

Echange autour du droit à l'accès des documents par les élus de la minorité et les outils de communication développés.

3. Point Administratif :

- Mme RAFFUGEAU a repris son poste le 04 juin 2026.
- Mme JULIEN est désormais à temps plein sur son poste.
- Un poste d'agent administratif comptable, urbanisme et CCAS a été ouvert.
- Un poste d'agent des services techniques, d'entretien des locaux et de la restauration scolaire a été ouvert.
- En situation d'urgence, la CCDH mobilise une entraide et une mutualisation des moyens, ce qui a toujours été fait, notamment sous l'ancien mandat pour l'état civil.
- Question posée lors du dernier Conseil municipal concernant la composition des commissions et la nomination de suppléants. Les commissions sont régies par l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Ce texte impose la représentation proportionnelle et confie au Conseil municipal la fixation du nombre de membres dans les commissions. Dès la création des commissions, le nombre de participants a été fixé. Les élus qui ont par la suite démissionné avaient refusé d'y participer et bien que les commissions aient été constituées, les nouveaux élus de l'opposition y ont été intégrés. Le texte de référence ne prévoit pas la désignation de suppléants, ni pour les élus de la majorité, ni pour les élus de l'opposition...

4. Point sur la gestion de la tempête :

Le 26 juin 2026, en soirée, un arbre fortement secoué par les intempéries a été coupé en deux : l'une des parties s'est couchée sur la voie publique, créant un risque immédiat pour les riverains, l'autre partie encore sur pied mais en déséquilibre, menaçait les habitations proches.

Face à la situation, les élus, les agents techniques, les habitants volontaires, les sapeurs-pompiers se sont mobilisés. L'ensemble des opérations, sécurisation, découpe ont permis de lever le danger et de rétablir la sécurité du secteur.

La municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes mobilisées.

Pour la suite, il sera proposé la rédaction d'une convention pour le prêt de matériel et la mise en place d'un cahier de bonnes pratiques.

5. Point sur la situation des arbres

Stéphane RIANDE présente la situation des arbres de la commune.

Un rapport sur l'état sanitaire des arbres de l'ensemble de la commune a été fait en 2017. Il fait apparaître les éléments suivants :

- 245 arbres ont une espérance de maintien supérieure à 10 ans. Ce sont des sujets présentant des symptômes de dépérissement à contrôler ;
- 250 arbres sanitairement bons
- 130 arbres sanitaires moyen/ limite
- Des problèmes d'élagage ont été recensés sur 35 arbres qui sont désormais affaiblis. Ils nécessitent une surveillance régulière au vu du sol de mauvaise qualité.
- Des problèmes d'infiltration ont été constatés rendant les arbres malades.
- Mail des grandes ouches : le rapport préconise un abattage en 2021
- Des peupliers au niveau de la Mare du trou des saules présentent une espérance de maintien inférieure à 10 ans. Cette variété d'arbres a la particularité de vieillir dans de mauvaises conditions, avec un bois particulièrement cassant. Une surveillance annuelle est essentielle. Une campagne d'élagage pour mise en sécurité était à prévoir en 2029.
- Etangs des Chitries : trop d'arbres dont certains à abattre.

Information sur le square Dejean :

- Suite à la tempête du 27 juin 2026, plusieurs arbres ont eu des branches cassées
- Constat d'un arbre avec branches tenues par des cordes : Un arrêté de fermeture est pris pour la sécurité des habitants et des enfants.
- Le prunus a dû être abattu

Vanessa KOUAMELAN s'absente à 22h32 et revient à 22h33.

Une réflexion doit donc être menée pour mettre les lieux en sécurité tout en aménageant des espaces de fraîcheur.

Une question est posée sur la hauteur des arbres autorisés dans les propriétés privées : pas de hauteur maximale.

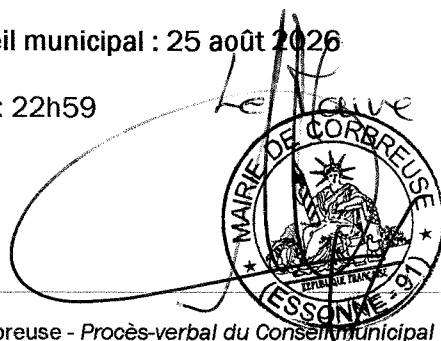
Certains arbres sont reconnus remarquables par les Bâtiments de France.

POINT DIVERS

Aucune question n'a été reçue en Mairie.

Date du prochain Conseil municipal : 25 août 2026

Heure de fin de conseil : 22h59



La Secrétaire
H. Piosal

Réunion du conseil Municipal du 29 juin 2026

Vendredi, 26 juin, 2026 00:04 CEST

Destinataire

[a.clin, a.marchand, a.mechineau, b.corbin, c.palix, et 14 autres...](#)

PDF DM 2026_Investissement - Recettes.pdf 360 KIB	PDF DM 2026_Investissement - Depenses.pdf 261 KIB	PDF DM 2026_Fonctionnement - Recettes.pdf 352 KIB
PDF DM 2026_Fonctionnement - Depenses.pdf 375 KIB	PDF PV CM 20260+28.pdf 723 KIB	PDF PV CM 20260+02.pdf 1.3 MIB
PDF pouvoir_conseil_municipal_corbreuse.pdf 164 KIB	PDF Ordre du jour.pdf 5.1 MIB	PNG image001.png 37.2 KIB

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez joints à ce courriel toutes les pièces utiles pour la tenue du conseil municipal du 29 juin 2026.

 Respectueusement



Christophe Mazoué

Maire de Corbreuse

8, rue des écoles 91410 Corbreuse

01 64 59 40 63

Demande d'inscription de plusieurs points à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal Monsieur le Maire,

Dimanche, 21 Juin, 2026 00:37 CEST

person

Bertrand Corbin

**Destinataire : ; Christophe Mazoue ; Copie à Ludovic JOIRIS ;
Jacinte DINIS ; Nicolas EUZENAT**

Monsieur le Maire,

En notre qualité d'élus, nous vous demandons d'inscrire les trois points suivants à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal :

1. Modification de la composition des commissions municipales :

Cette demande vise à permettre la nomination de deux représentants de notre liste par commission, ou à défaut, la possibilité de nommer un suppléant pour notre représentant unique. Lors de la séances précédente, vous nous aviez indiqué publiquement que cette question serait étudiée et inscrite pour ce conseil, après passage au bureau principal.

2. Suivi de l'exécution des dépenses et accès aux documents comptables :

Suite aux travaux de la commission des finances auxquels notre représentante a activement participé, le Conseil Municipal va être appelé à voter les modifications apportées aux lignes budgétaires par vos équipes. Afin de permettre à l'ensemble des membres de notre groupe d'analyser précisément le rythme de consommation et d'engagement des crédits ligne par ligne avant ce vote, nous demandons qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour concernant le suivi de l'exécution budgétaire en cours. Dans cette optique, nous vous demandons de nous transmettre sous 8 jours le Grand Livre des comptes de l'exercice en cours ainsi que la balance comptable mis à jour.

3. Modalités de consultation et d'information sur les actes et arrêtés municipaux :

Afin d'assurer le suivi des décisions locales et de garantir le droit à l'information des membres du Conseil Municipal, nous demandons l'inscription d'un point fixant les modalités de communication régulière et systématique à l'opposition du registre des arrêtés municipaux (urbanisme, personnel, voirie) ainsi que des décisions prises sous votre seule signature en vertu des délégations du Conseil.

Nous vous remercions de bien vouloir intégrer ces points à la prochaine convocation et de nous accuser réception de ce courriel par retour de mail.

Dans l'attente de la convocation officielle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand CORBIN

CM du 29/06/2026 – Intervention des élus de l'opposition
Document à annexer

Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants de Corbreuse,

Conformément à l'article L. 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, nous souhaitons faire cette déclaration liminaire.

Nous avons reçu la convocation à ce conseil municipal le vendredi 26 juin à 00h04 pour une séance prévue le lundi 29/06/2026. Les documents transmis étaient incomplets et ne comportaient pas de note explicative pour chacun des points. Ce mode de transmission ne nous a pas permis de préparer ce conseil dans de bonnes conditions.

Nous rappelons également que le délai de trois jours francs prévu par l'article L. 2121-11 du CGCT ne nous paraît pas avoir été respecté, ce qui est susceptible de fragiliser les délibérations qui seront adoptées ce soir.

Malgré cela, nous avons choisi de siéger. Nous sommes présents par respect pour les habitants de Corbreuse, les agents communaux et le bon fonctionnement de notre commune.

Par ailleurs, le 21 juin, nous avons demandé par mail, l'inscription de trois points à l'ordre du jour, sans réponse à ce jour. En application de l'article L. 2121-19 du CGCT, nous déposons donc une motion d'ordre afin que le conseil municipal se prononce sur leur inscription : à savoir :

- la modification de la composition des commissions afin d'y intégrer nos suppléants ;
- l'accès au Grand Livre et à la balance comptable, conformément au droit à l'information des élus ;
- la présentation des arrêtés et des décisions prises par le Maire.

Nous demandons que ces propositions soient mises aux voix et que cette déclaration, ainsi que le résultat du vote, soient intégralement inscrits au procès-verbal.

Nous vous remercions.

Demande de précisions complémentaires - Budget 2026

Mercredi, 24 Juin, 2026 17:53 CEST



Jacinte DINIS

Destinataire

[r.rosseni, Christophe, m.piegut, a.marchand, s.thenault, et 3 autres...](#)

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints,

Je fais suite à la réunion du 23 juin 2026 relative à la relecture du budget communal.

Lors de cette réunion, présentée dans le message de convocation comme une réunion informelle destinée à vérifier la saisie du budget dans le logiciel, il a été procédé à une lecture complète des documents budgétaires et plusieurs compléments d'information ont été apportés au cours des échanges.

J'ai également constaté la présence ainsi que l'intervention d'un conseiller municipal ne siégeant pas au sein de la commission "Vie administrative et financière".

Dans la mesure où il m'a été récemment rappelé l'importance du respect du rôle et du périmètre des différentes instances municipales, je vous remercie de bien vouloir préciser :

- les critères ayant conduit à la participation d'un élu non membre de la commission finances ;
- si cette participation était exceptionnelle ou relève d'une pratique habituelle.

Par ailleurs, dans le cadre de l'examen du budget, je demeure dans l'attente des éléments suivants :

- les explications relatives à la variation du compte 635 « Autres impôts et taxes » (- 1 500 €) ;
- le détail du compte 65888 « Autres charges de gestion courante » (+ 26 000 €).

Je n'ai par ailleurs pas reçu les éléments sollicités dans mon courriel du 2 juin 2026, à savoir les contrats ou tout document permettant d'identifier précisément les prestations et engagements en cours concernant :

- le compte 6156 « Maintenance » ;
- la téléphonie ;
- la ou les imprimantes.

Ces informations me paraissent nécessaires à l'exercice de mon mandat ainsi qu'à l'analyse du budget qui sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

Je vous remercie par avance pour votre réponse et pour la transmission des documents demandés.

Cordialement,

Jacinte DINIS

Conseillère Municipale

Membre de la commission Vie Administrative & Financière - Vivre Ensemble - CCAS

Mairie de Corbreuse

